Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-20260427_03-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉ

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	20/04/2026
Nombre de Conseillers présents :	16
Date d'affichage :	20/04/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé : Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (en retard)

Procurations : Mme TINGAUD Amélie donne pouvoir à Mme MOREL Linda
Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 03

Objet : Finances : Remboursement anticipé de l'emprunt de viabilisation du lotissement Gwel Kaer

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026 du lotissement de Gwel Kaer adopté par délibération 2026.04.27* 02 du 27 avril 2026,

Vu la délégation de pouvoir accordée au maire par délibération du 21 mars 2026,

Vu la décision 2024-03 du 17 septembre 2024 validant l'offre faite par le Crédit Agricole pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement de Gwel Kaer, contracté le 23 septembre 2024, pour un montant de 400 000 €, d'une durée de 24 mois, par déblocage progressif, paiement trimestriel des intérêts,

Considérant que le prêt contracté auprès du Crédit Agricole à taux d'intérêt égal au Taux Interbancaire Offert en Euro 3 mois (TIBEUR 3 mois pour Euro Interbank Offered Rate), destiné au remboursement des intérêts des sommes débloquées de l'emprunt n°10001598496,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation en date du 1er juin l'emprunt n°10001598496 du Crédit Agricole d'un montant de 401 738,19 € (incluant la majoration des intérêts),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-D'AUTORISER M. le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n°10001598496 du Crédit Agricole d'un montant de 401 738,19 € incluant la majoration des intérêts, à la date du 1er juin

-À REALISER toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-20260427_03-DE

-D'OUVRIR au budget du lotissement de Gwel Kaer de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	La secrétaire,
Le 28/04/2026	Pierre ADAM	Julie SAUVÉE

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)